

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 03 OCTOBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 25 SEPTEMBRE 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

M. RUFFAT (pouvoir à Mme PAPONNAUD), Mme KEMPF (pouvoir à M. ELIZAGOYEN), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE LA SERRE (pouvoir à M. GABRIEL), Mme BERNARD (pouvoir à M. JEANMAIRE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 183 - Décision modificative n° 2 au budget 2023 de la ville.

Le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération n°6 du 8 février 2023 aux termes de laquelle elle a adopté le budget primitif pour 2023.

Il rappelle également la délibération n°42 du 4 avril 2023 approuvant la décision modificative n°1 pour 2023 ainsi que la délibération n°109 du 22 mai 2023 approuvant le Budget Supplémentaire 2023 à l'occasion de la reprise de résultats 2022.

La décision modificative n°2 au budget 2023 présente l'équilibre suivant :

Section de fonctionnement :	811 650 €
Section d'investissement :	412 750 €
Total :	1 224 400 €

I - Section de fonctionnement

Il s'agit d'intégrer l'ensemble des modifications relatives aux réparations à effectuer suite aux émeutes urbaines survenues en milieu d'année 2023. En effet, ces événements ont engendrés 25 100€ de surcoûts de fonctionnement en lien avec des frais de nettoyage du Club des Taratres pour 15 100€ ainsi que des frais de déplacement de caméras nomades pour 10 000€.

Cette décision modificative est également l'occasion d'intégrer l'ensemble des nouvelles dépenses liées au cadre de vie et à l'entretien des espaces verts. Des surcoûts de 8 000€ sont attendus en la matière. A noter que ces dépenses sont plus que compensées par des régularisations comptables suite à des opérations de rattachement (charges constatées d'avances) 2022 faites à tort. L'annulation de ces opérations se traduit par l'inscription d'une recette de 318 600€ en section de fonctionnement.

Des ajustements de crédits sont également à prévoir en lien avec la Coupe du Monde de Rugby 2023. Les crédits prévus initialement doivent être revus de 105 000€ afin de tenir compte de l'entretien supplémentaire du terrain d'honneur (espaces verts) demandé par la fédération en amont du lancement de la compétition ainsi que de la révision des besoins en lien avec l'organisation de la cérémonie d'accueil de l'équipe de France le 2 septembre 2023.

Des dépenses en matière de culture sont également à intégrer afin de tenir compte du spectacle du Slava Show offert aux élèves de CM2 dans le cadre de la célébration des 50 ans du TAM. L'achat de billets liés à cette sortie a représenté 50 000€ de dépenses supplémentaires. Cependant, malgré ce type d'événements, la situation financière de la SEM TAM fait face à la faible reprise des fréquentations des cinémas en lien avec la grève des scénaristes aux Etats Unis et à l'inquiétude d'une épidémie de puces de lits. Cette dégradation financière amène la Ville à intégrer une provision de compensation supplémentaire de 500 000€ à verser d'ici la fin d'année à la SEM TAM. Le montant précis à verser sera ajusté en fonction des réalisations effectives des théâtres et cinémas d'ici la fin d'année.

Cette augmentation de coûts est également notable sur d'autres services, qu'il s'agisse :

- De la revalorisation des loyers et charges des bâtiments loués par la Ville (Police Municipale) explicable par la hausse de la taxe foncière refacturée par les propriétaires (17 800€)
- De l'augmentation des frais de scolarité des Ecoles Privées : nécessitant de revoir les crédits la hausse de +30 000€ pour atteindre un montant total de 630 000€
- De l'augmentation des coûts du contrat de restauration scolaire et de son entrée en vigueur 1 mois en amont du calendrier prévisionnel qui nécessite de revoir les prévisions budgétaires de +424 000€. A noter cependant que cette dépense est compensée partiellement par un reversement de la part d'Elior (ex titulaire du marché de restauration scolaire) à hauteur de 35 000€.

Enfin, la présente décision modificative est également l'occasion d'enregistrer les nouvelles notifications intervenues depuis le vote du budget supplémentaire en mai 2023. Ces notifications concernent :

- En dépenses de fonctionnement :
 - o Une contribution supplémentaire à Autolib : 26 000€

- L'ajustement des acomptes 2023 à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) : 100 000€
 - Une révision à la baisse des crédits liés au FPIC : de l'ordre de -750 000€. A noter que cette nouvelle a été compensée par une nette augmentation de la péréquation régionale (FSRIF) dont la notification a été supérieure de +1M€ à 2022.
- En recettes de fonctionnement :
- Des remboursements de frais de gaz (54 000€) et de sinistre en provenance de Vert Marine au titre de la Piscine des Closeaux (65 000€) : pour un montant de 119 000€
 - Des redevances supplémentaires en provenance du SIGEIF au titre du réseau de chaleur : pour un montant de 65 000€

L'ensemble de ces nouvelles recettes permettent de financer les dépenses listées ci-dessus ainsi qu'un autofinancement complémentaire de 272 750€.

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à 811 650€

II – Section d'investissement

Les thématiques évoquées en section de fonctionnement nécessitent également des ajustements de crédits en section d'investissement.

Il en va ainsi pour les émeutes urbaines qui ont généré des coûts de rénovation de la Passerelle de Rueil sur Seine (30 000€), de réfection du club des Taratres (88 000€) et de remplacement de caméra (18 000€) pour un montant total de 136 000€.

Ces dépenses sont par ailleurs complétées par des crédits complémentaires en matière de sécurité publiques permettant l'installation de 7 caméras de sécurité supplémentaires d'ici la fin d'année pour un montant de 140 000€. Il convient cependant de souligner que ces dépenses sont totalement financées par un versement en provenance de la SPL Rueil Aménagement (140 000€) conformément à la convention passée avec la structure.

De même, des dépenses supplémentaires au titre de la Coupe du Monde de Rugby 2023 sont à prévoir à hauteur de 3 000€ afin de compléter la mise aux normes d'équipements.

La culture et l'évènementiel bénéficient également d'une revalorisation de crédits d'investissement à hauteur de 12 500€ afin de permettre l'organisation de la féerie de Noël via l'acquisition de matériels spécifiques (chalets, décoration...) jusqu'alors en partie loués.

Des crédits supplémentaires (122 300€) sont également à allouer afin de permettre l'avancée des travaux en matière de :

- Réparation des fontaines : 15 000€
- D'aménagement de voirie avenue du Château de la Malmaison (12 000€) et Jules Parents (10 000€)
- De remplacement de gabarits de hauteur défectueux dans le bois de St Cucufa : 48 000€
- D'aménagement d'espaces naturels sur la Plaine des Closeaux (escalier) : 33 000€

- De clôture de la micro ferme de maraichage mise à disposition de l'association Thermie : 4 300€

De même, des opérations d'ampleurs seraient également financées par la réaffectation de crédits (984 000€). Il en va ainsi des opérations suivantes

- Schéma directeur de l'immobilier : 500 000€
- Déploiement de la fibre optique : 200 000€
- Mise en œuvre de la smart city : 100 000€
- Aménagement de la Maison France Service : 74 000€
- Réparation des Sinistres de Jean Dame de Mai et Août 2023 : 270 000€

Enfin, la présente décision modificative a pour objectif de réaffecter une partie (627 383.08€) des crédits alloués au titre des avances de marchés en lien avec les opérations de rénovation des groupes scolaire George Sand et Louis Pasteur. En effet, ces avances prévues en DM1 pour 2023 ne donneront finalement pas lieu à versement en totalité. Ces montants serviront à payer les factures émises par les prestataires de ce marché. Cette opération se traduit donc par un virement de 627 383.08€ du chapitre 238 « avance » vers le chapitre 21. Il s'agit donc d'une opération à somme nulle.

Enfin, il convient de noter qu'un décaissement complémentaire de crédits réaffectés (161 050€) complété par l'autofinancement résiduel évoqué en section de fonctionnement (272 750€) permet d'équilibrer la présente décision modificative à 412 750€.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Budget primitif 2023 du budget principal de la Ville adopté dans le cadre de la délibération n°6 du conseil municipal 8 février 2023 ;

Vu la Décision modificative n°1 du budget principal de la Ville adopté dans le cadre de la délibération n°42 du conseil municipal du 4 avril 2023 ;

Vu le Budget supplémentaire 2023 du budget principal de la Ville adopté dans le cadre de la délibération n°109 du conseil municipal du 22 mai 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 septembre 2023 ;

ADOpte la décision modificative n°2 au budget principal de la Ville pour l'exercice 2023 (jointe en annexe à la présente délibération).

La décision modificative n°2 au budget 2023 présente l'équilibre suivant :

Section de fonctionnement :	811 650 €
Section d'investissement :	412 750 €

Total : 1 224 400 €

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 9 octobre 2023
N° identifiant : 092-219200631-20231003-lmc146615-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 9 octobre 2023